

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le seize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Pont-Neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis – LHERAULT Michel –BOUVET Thierry – MOLINE Cécile - JOUIN Louis – DAVIERE Vincent – VIDECOQ Agnès (arrivée à 21h00) – GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique – GANÉ Séverine

Excusée : BARTHELAIX Annick (pouvoir donné à RABINEAU Marie-Dominique)

Absent : /

Secrétaire de séance : GANÉ Séverine

N°23032021-01

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ajouter un sujet à l'ordre du jour de la séance de ce jour :

- Devis société DURAND « Aménagement de la place du Guesclin » : Moins value/travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

N°23032021-01

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2021 : Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de voter le budget tel qu'il a été présenté lors du « débat d'orientation budgétaire » :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011-Charges à caractère général	: 84 130,00 euros
Chapitre 012-Charges de personnel	: 85 035,00 euros
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	: 52 794,00 euros
Chapitre 66-Charges financières	: 0
Chapitre 014- Reversement FPIC	: 400,00 euros
Chapitre 022-Dépenses imprévues	: 12 000,00 euros
Chapitre 023-Virement section d'investissement	: 49 706,00 euros
Chapitre 42-Amortissements	: 0 euros
D'où un total des dépenses de	: 284 065,00 euros

Recettes

Chapitre 70-Produits des services	: 6441,00 euros
Chapitre 73-Impôts et taxes	: 124 252,00 euros
Chapitre 74-Dotations, participations	: 69 404,00 euros
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	: 2 003,00 euros
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	: 0,00 euros
Chapitre 002-Résultat reporté	: 81 365,00 euros
Chapitre 013-Atténuation de charges	: 600,00 euros
D'où un total des recettes de	: 284 065,00 euros

Section d'investissement

Dépenses

-Opérations financières	: 0 euros
-Opérations non-individualisées	: 58 721,00 euros
-Opération mairie-cantine	: 90 535,00 euros
-Opérations « église »	: 466 700,00 euros
-Opérations Place du Guesclin	: 144 356,00 euros
Total des dépenses	: 760 312,00 euros

Recettes

-Opérations financières	: 122 202,00 euros
-Opérations non-individualisées	: 40 280,00 euros
-Opération « église »	: 461 027,00 euros

-Opérations Place du Guesclin
Total des recettes

: 82 771,00 euros
: **760 312,00 euros**

Dépenses

Opérations financières

001-Déficit reporté 0

Opérations non-individualisées 58 721

2315-Installation jeux plein air 7 771
2138-Maison 3 Rue St Hilaire 35 100
21578-Achat tronçonneuse 430
2315-Divers 15 420

Opérations mairie-cantine 90 535

2031-Audit énergétique 1 782
2313-Menuiseries mairie 37 375
2313-Isolation-chauffage/mairie 33 938

231-Isolation-fenêtre/cantine-Pôle accueil 17 440

Opération église 466 700

2313 – ARCHITRAV-option 1 44 867
2313- ARCHITRAV -option 2 18 896
2313-1^{ère} tranche travaux 392 237

2313-Instrumentation fissures 10 700

Opération Place du Guesclin 144 356

2315-DEFOSSE 4 000
2315-Travaux 140 356

Recettes

Opérations financières

10222- FCTVA 7 548

021- virt section fonctionnement 49 706

1068 – affectation du résultat 19 834

002-Excédent reporté 45 114

Opérations non-individualisées 40 280

1323-Plan relance Dpt 5 180
1641-Prêt CT 3 Rue St hilaire 35 100

Opération mairie-cantine 54 032

1322-Subvt audit énergétique 891
1322-Région PCC/ menuiseries mairie 9 343
1341-DETR (mairie) 29 713
1323-Plan relance Dpt/menuiseries mairie 6 819
1341-DETR (pôle accueil) 7 266

Opération église 461 027

1321-Subventions DRAC-60% 228 000
1322-Subvt Région 15% 57 000
1323-Subvt Département-15% 57 000
1326 -Fondation Patrimoine -9% 34 200
1641-Prêt avance TVA 76 000

1321-Subvt DRAC 50% 4 458

1326-Fondation Patrimoine 49% 4 369

Opération Place du Guesclin 82 771

1322-Subvt C.Régional PCC 30% 32 771
1341-Subvt DETR 46% 50 000

Total dépenses : 760 312

Total recettes : 760 312

Monsieur Le Maire précise que les travaux de l'église seront certainement commencés avant le 31 décembre mais pas réalisés dans leur totalité, car il faut attendre le résultat des mesures de fissures pour les travaux intérieurs.

Le conseil municipal est invité à faire part de ses observations sur le projet de budget présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de voter le budget 2021 tel qu'il a été présenté.

N°23032021-02

DELIBERATION « PARTICIPATION CITOYENNE » PROPOSEE PAR LE CISPD : Suite à la présentation par Monsieur BAZOT, du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Communauté de Communes du Pays Sabolien, devant le conseil municipal, Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'opportunité ou pas d'adhérer au dispositif.

Il en rappelle en outre les caractéristiques :

La participation citoyenne s'inscrit dans :

- une démarche de prévention de la délinquance
- une complémentarité de l'action de la gendarmerie nationale
- la mise en œuvre de la police de sécurité au quotidien
- une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat
- l'association des habitants à la protection de leur environnement

Ce dispositif vise à développer auprès des habitants de la commune une culture de sécurité, renforcer le contact entre la gendarmerie nationale et les habitants et développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

L'objectif est de mettre en place, d'encadrer et évaluer un dispositif de prévention de la délinquance sous forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie de tout évènement suspect.

La mise en place du dispositif intervient suivant l'échéancier suivant :

- délibération du conseil municipal décidant d'adhérer au dispositif
- réunion publique de présentation à la population au cours du 2^{ème} semestre 2021
- accréditation des référents et réunion d'information

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour et 2 voix contre, décide d'adhérer, au dispositif de « Participation citoyenne » proposé par le CIPSD.

N°23032021-03

EMPLACEMENT STATIONNEMENT PMR : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de rencontrer Madame CHALBOS, Directrice des services techniques à la Communauté de Communes du Pays Sabolien avant la réunion de ce soir pour obtenir son avis sur nos propositions et propose au conseil municipal de reporter ce point lors du prochain conseil municipal.

N°23032021-04

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, dans le but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, que lui soit délégué le pouvoir d'ester en justice, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire propose que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la commune serait amenée à assurer sa défense devant toute juridiction, y compris en appel et, à l'exception, où elle serait atraite devant une juridiction pénale.

Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés et, particulièrement, lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Il serait également utile de confier au Maire le soin de fixer les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissier de justice et experts.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il se doit de référer au conseil municipal toutes les informations ou décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **autorise Monsieur Le Maire à ester en justice par délégation, au cas où la commune serait amenée à assurer sa défense devant toute juridiction, y compris en appel et, à l'exception, où elle serait atraite devant une juridiction pénale.**
- **consent cette délégation au Maire dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés et, particulièrement, lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.**
- **confie au Maire le soin de fixer les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissier de justice et experts.**

N°23032021-05

DELIBERATION DELEGATION AU MAIRE POUR ADHERER A UNE CARTE CARBURANT « PRO » : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que ce sujet est également reporté, par manque d'informations à ce jour, et afin d'étudier une autre alternative.

N°23032021-06

DEVIS SOCIETE DURAND « AMENAGEMENT PLACE DU GUESCLIN » : MOINS VALUE/TRAVAUX : Le conseil municipal est informé d'un devis de la société DURAND concernant une moins-value sur les travaux d'aménagement de la Place du Guesclin. Ce devis fait apparaître une moins-value de -2 667,05 euros HT et correspond à la suppression d'un gros pot de fleur, prévu initialement sur la place et la suppression de bastings en bois en bordure et remplacé par la pose de pierre naturelle blanche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce devis de moins-value de 2 667,05 euros HT et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

AFFAIRES DIVERSES

- **Prochain conseil municipal** : Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 20 avril à 20 heures 30.
- **Prix du fleurissement** : En raison des restrictions sanitaires qui se poursuivent, il ne sera finalement pas organisé de cérémonie pour la remise des prix du fleurissement, prévue le 10 avril. Les membres de la commission « Fleurissement » iront remettre individuellement les prix des lauréats ce jour du 10 avril. La date de passage du jury de fleurissement est avancée cette année aux alentours du 15 juin, la date exacte sera déterminée lors du prochain conseil.
- **Marché de printemps** : L'Association Bestiaire de la Vègre organise un marché de printemps au « Pavillon » les 27 et 28 mars de 13h30 à 17h00. Les organisateurs précisent que ce marché se déroulera dans le plus strict respect des conditions sanitaires et que l'organisation a été validée par la Préfecture
- **Aire de jeux** : L'installation de l'aire de jeux à « La Marbrerie » est quasiment terminée. Une inauguration de cet espace aura lieu le samedi 17 avril à 11 heures.

Arrivée de Madame Agnès VIDECOQ, à 21 heures

- **Commission fleurissement** : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le compte-rendu de la dernière réunion de la commission « Fleurissement » leur a été adressée par mail.
- **Invitation CAUE** : le CAUE organise une matinée d'échanges techniques sur les thématiques suivantes : Pratiques cinéraires actuelles et nouvelles, comment aménager son cimetière sans produit phytosanitaire, communication auprès des habitants sur ces nouvelles techniques. Cette réunion aura lieu le jeudi 08 avril à Laigné-en-Belin et Mesdames RABINEAU et VIDECOQ, membres de la commission « Fleurissement » sont volontaires pour y participer.
- **Bulletin municipal** : La commission « Communication » est invitée à réfléchir sur le prochain bulletin, qui devrait paraître en juin.
- **Rue des Tisserands** : Monsieur JOUIN fait remarquer que la Rue des Tisserands est en très mauvais état. Monsieur LEMARIÉ précise que ce point qui a fait l'objet d'études il y a deux ans, va être vu avec Madame CHALBOS, Directrice des Services Techniques de la Communauté de Communes. Il conviendra d'étudier les possibilités d'attribution de subvention pour ces travaux et de définir les attributions municipales et celles de la Communauté de Communes pour le financement.
- **Feu d'artifice** : Madame COUSIN, commerciale et artificière chez PLEIN CIEL, a fait une proposition pour le feu d'artifice qui aurait lieu le 17 juillet, sous réserve bien entendu des conditions sanitaires. Après déplacement sur site et considérant le refus de la société de continuer à le tirer au lieu habituel, il est proposé de déplacer le tir du feu d'artifice sur le terrain de « La Marbrerie », les conditions de sécurité n'étant plus respectées sur le site habituel. Une nouvelle proposition doit être faite pour ce nouvel emplacement. Quant au bal qui suit le feu d'artifice, il pourrait rester sur la Place du Guesclin.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 20 avril 2021 à 20 heures 30, salle du Pont-Neuf.
La séance est close à 21 heures 35.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.